Envoyé en préfecture le 04/02/2021 Reçu en préfecture le 04/02/2021

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMIT LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRO

Affiché le <u>YNDICAT MIXIE POUR</u> |D.:,033-253306310-20210122-2021\_01\_16-DE

Nbrede membres en exercice : 17 Votes : Pour : 13

Nbre de membres présents : 13 Contre : 0

Nbre de suffrages exprimés : 13 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le 22 janvier à 09h30

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, en visioconférence.

Date de convocation: 05 janvier 2021

<u>Etaient Présents en visioconférence</u>: Mme GOT, Mme DE ROFFIGNAC, M. FERCHAUD, Mme GUILLEN, M. RENARD, Mme MONSEIGNE, Mme DERVILLE, M. CORSAN, M. ESCOTS, M. COTIER, M. LABRIEUX, M.PENAUD, M. FEDIEU,

Etaient aussi présents : Mme PREVOST, Mme LIBAUD

Secrétaire de séance : Mme Célia MONSEIGNE

Délibération N°2021-01-16: Prise en charge des frais de mission des intervenants pour une journée d'études organisée par le SMIDDEST en soutien à la candidature du phare de Cordouan à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO

Il est décidé à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1. De prendre en charge les frais de missions d'intervenants générés par leur participation à une journée d'études à l'Institut National du patrimoine à Paris le 15 mars 2021 et organisée par le SMIDDEST. Les dépenses à prévoir couvrent les frais d'acheminement à Paris, par avion ou train ou véhicule personnel, de frais de repas et le cas échéant de frais d'hébergement pour un montant maximum prévisionnel proposé de 1500€, inscrit au Budget Annexe Cordouan

<u>Article 2</u>. De prendre en charge des frais de déplacements, de repas et d'hébergement des élus et des agents générés par l'organisation de la journée d'étude et conformément à la réglementation;

Article 3. D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Bordeaux, le 22 janvier 2021

## La Présidente

12 rue Saint Simon 2 33390 BLAYE

**Pascale GOT**